



Service de données sur les points fixes FPDS – Résultats du sondage

Mo-Express no 2020 / 01

1 Dans l'objectif de ne plus conserver qu'une seule base de données et d'éviter la duplication, quel choix est selon vous préférable ?

Éliminer le système FPDS et gérer les PF2 dans la mensuration officielle.

17 personnes ont sélectionné cette réponse (46%)

Commentaires

Si les PFP2 ne sont plus dans la MO, c'est un recul.

La gestion des PFP2 et des PFP3 (la délimitation est d'ores et déjà floue) dans les données de la MO réduit les redondances, d'où un gain d'efficacité et de fiabilité. L'accès doit cependant être garanti de manière centralisée via <map.geo.admin.ch>.

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, l'entretien des PFP2 est du ressort du géomètre-conservateur. Une gestion dans la MO est donc rationnelle.

Les PFP2 devraient rester dans la MO d'une manière ou d'une autre, parce qu'ils peuvent aussi être utilisés pour la mise à jour, par exemple. Les points fixes doivent rester sous une forme ou sous une autre, ils font partie, quelque part, de l'œuvre cadastrale. Il doit être garanti que le point présente partout les mêmes 'données'.

L'entretien des PF2 incombe aux cantons et leur vérification est assurée (aujourd'hui encore) par swisstopo. On aurait alors une distinction claire avec les PF1 de la mensuration nationale. Il serait cependant souhaitable que swisstopo continue à délivrer une prescription ou une proposition pour la présentation des fiches signalétiques (protocoles).

De notre point de vue, le FPDS peut être éliminé et la gestion des PFP2 peut être centralisée dans la MO. Nous préconisons de conserver les PFP2 dans le modèle de donnée de la MO. Par contre, les fiches signalétiques sont existantes et appréciées des professionnels. Ce serait une perte de s'en débarrasser. Nous allons les conserver. Selon la décision prise nous rapatrierons les fiches signalétiques dans nos bases de données et les mettrons à disposition des géomètres privés sous forme d'une géodonnée propre avec un lien sur la fiche signalétique. Il est important que les cantons voisins aient toujours accès au PFP2. Dans ce sens, une plateforme commune doit être conservée.

La section du cadastre et de la géoinformation privilégie la gestion des PFP2 au même titre que les PFP3 dans la mensuration officielle. Les bureaux de géomètres jurassiens souhaiteraient conserver le FPDS, car la centralisation est préférable dans le FPDS et évite des mises à jour dans la MO.

Il est difficile de répondre à cette question. FPDS sert également pour la documentation et l'historisation d'information. De plus, il faut également prendre en considération les réflexions du groupe sur la vision des points fixes qui prévoyaient d'avoir uniquement deux classes de points.

La gestion des PF2 dans la MO signifie une charge de travail plus faible, aucun doublon n'en résulte. Les informations principales sur les points sont disponibles, hormis les remarques sur la mise à jour.

La banque de données centralisée Badoc existe dans le canton du Valais. La mise à jour dans la Badoc est effectuée simplement par le canton. Les modifications sont réalisées sans délai pour tous les utilisateurs. La saisie de PF2 dans la Badoc facilite la recherche des PF aux géomètres.

Les PF2 étant gérés par les cantons / services de mise à jour, on peut se contenter de gérer ces données dans celles de la MO et de les rendre accessibles par ce moyen.

De mon point de vue, une banque de données séparée est contraire au principe de base d'un modèle de données homogène pour la mensuration officielle. Il ne faudrait pas créer un cas particulier pour chaque topic.

Tous les PFP doivent pouvoir être obtenus via un guichet central unique.

Conserver une base de données centralisée (développement d'une nouvelle application unique pour tous les cantons pour remplacer le système actuel) et éliminer les PF2 du modèle de donnée de la mensuration officielle.

20 personnes ont sélectionné cette réponse (54%)

Commentaires

Des fiches signalétiques de points pourraient continuer à être créés et traités avec une application centralisée. La gestion dans la mensuration officielle entraînerait la perte de l'homogénéité dans les cantons disposant de leurs propres solutions. Les points fixes font cependant partie du modèle de données de la MO, malgré les redondances.

Harmonisation des données, pas de solutions particulières.

Une solution homogène (avec une conservation centralisée ou décentralisée des données et un service de visualisation) à l'échelle nationale est à viser. La banque de données doit aussi comprendre l'historisation des PF2 (rubriques de mise à jour et coordonnées), ces points étant notamment amenés à jouer un rôle important pour la reconnaissance et la délimitation des zones de glissement. Les points fixes 1 et 2 ne doivent plus être gérés en double et doivent disparaître du modèle de données de la MO. Les PF2 sont mis à disposition par les cantons via des services WMS et WFS.

Développement d'une solution d'ampleur nationale. Les PFP 2 doivent toutefois rester dans la MO ! En ce sens, aucune des deux options proposées n'est acceptable.

Les données de la mensuration officielle vont bientôt être subdivisées à l'aide de "DM.flex". Une intégration de points fixes dans les plans et les applications du canton, de la commune et d'acteurs du secteur privé peut être garantie simplement, à l'aide d'un service en ligne. Le lieu de stockage des données ne joue donc pas un rôle déterminant. Aujourd'hui déjà, les points fixes PF1 et 2 sont stockés dans une banque de données commune. En outre, l'historique est également reproduit dans le FPDS en plus des données actuelles. Cet historique est utile et doit donc être conservé (ou nouvellement défini dans une solution cantonale). Nous sommes fondamentalement de l'avis que tous les points fixes (PF1 de la Confédération, PF2 des cantons et PF3 des communes, cf. 3) doivent disparaître des données de la mensuration officielle. A notre avis, les PF1 doivent être gérés par la Confédération. Le canton doit se charger des PF2 et des PF3 (cf. 3). Remarque générale concernant le FPDS : la connexion au service existant est excessivement compliquée. Des blocages se produisent systématiquement au niveau du réseau cantonal à chaque mise à jour logicielle et le service informatique doit procéder à de multiples adaptations. Nous serions donc favorables à une révision du service. La connexion à l'AMO est plus simple avec la nouvelle version.

Nous travaillons principalement au niveau supracantonal.

Il est avantageux, pour les PF2, d'être gérés de manière centralisée. Ces points sont aussi utilisés au-delà des limites cantonales et nationales.

D'une manière générale le "FPDS futur" devrait répliquer (par interlis, fréquences?) les informations des PF2 gérées dans la MO, seul les informations supplémentaires devraient être saisies et gérées dans le "FPDS futur".

Les PF2 doivent être publiés via un portail, de manière homogène à l'échelle suisse. S'ils ne sont «plus» gérés que dans les données de la MO, l'accès à ces points s'en trouverait compliqué.

Le canton exerce un contrôle sur les PFP2. Il peut entreprendre des modifications directement, sans avoir à passer par les géomètres-conservateurs. Des informations qui ne sont pas incluses dans les données de la MO sont gérées dans le FPDS.

Le service du cadastre du canton de Lucerne estime que ni la variante 1 ni la variante 2 n'est judicieuse. Voilà pourquoi :

- Nous souhaitons conserver le FPDS ainsi que les PF2 dans la MO.
- Nous avons besoin d'une banque de données pour la gestion des PF2. Nous ne souhaitons pas de solutions cantonales. Nous privilégions la solution actuelle avec une banque de données pour tous les cantons au sein de la Confédération.
- Les PF2 n'ont pas nécessairement besoin d'être gérés dans les données de la MO, mais des bureaux de mise à jour et des tiers doivent pouvoir les obtenir (via WFS par exemple).
- Si les PF1 et les PF2 sont exclus des données de la MO, alors les points fixes qui sont en même temps des points limites doivent être saisis dans la MO comme des points limites. De nouveaux doublons et un surcroît de travail en résultent.
- Le FPDS pourrait être supprimé si tous les attributs requis et des croquis/photos étaient inclus dans un nouveau modèle (DM.flex). Toutefois : comment les données sont-elles gérées ? Les données de la MO sont gérées par les géomètres-conservateurs et les PF2 le sont par le canton. Des doublons et des défis en matière de coordination en résulteraient aussi ici (déplacement des doublons et surcroît de travail).

Variante 1 avec modification : les PF2 ne doivent pas disparaître du modèle de la MO, mais doivent être "intégrés" dans la MO, comme c'est envisagé pour DM.flex et prévu pour les PFP1. Ils continuent à figurer sur le plan du registre foncier, ils doivent aussi être inclus lors d'une exportation de données, etc. Le jeu de données maître pour les PFP2 serait donc clairement le nouveau FPDS.

Il faut de toute façon envisager les choses dans le contexte du nouveau modèle de données DM.flex. Il existe un module PF2 de ce point de vue. Le module PF2 est mis à jour via le FPDS.

Intégrer les PF2 comme un service dans DM.flex à l'avenir. Les PF2 doivent être gérés "en double" :

- Les PF2 sont des points fixes "suprarégionaux". Les données de la MO sont gérées au niveau communal.
- Les cantons sont compétents pour les PF2.
- Les données de la MO sont gérées par différents services de mise à jour. Les cantons doivent procéder à la mise à jour des PF2 dans les données de la MO.

Les cantons gèrent les données relatives aux PF2. Il est beaucoup plus efficace de gérer les données dans une banque de données que dans 80 (il y a 80 communes dans le canton de Thurgovie). Certains PF2 se trouvent par ailleurs sur des limites communales, ce qui conduit à plus de travail encore en cas de mise à jour dans la MO.

- 1 Il est dommage de perdre les informations existantes du protocole qui ne sont pas prévues par l'actuel modèle de donnée.
- 2 Vu la gestion décentralisée de la MO (géomètres réviseurs) en vigueur au Tessin, il est préférable d'avoir une gestion centralisée de la part de la Confédération. Ceci éviterait d'éventuels coûts par une gestion décentralisée.

Remarque préalable à la réponse fournie : les PF2 doivent continuer à être disponibles dans le modèle de données de la mensuration officielle. Les synergies entre les processus existants (PF1 et PF2) doivent pouvoir continuer à être utilisées ou tout au moins à être présentes. Il n'est pas seulement question des données selon le modèle de données de la mensuration officielle, mais de toutes les autres informations précieuses figurant sur la fiche signalétique (matérialisation, accessibilité, visibilité GNSS, mise à jour -> stabilité en planimétrie et en altimétrie, remarques, informations concernant la propriété / mention au RF, ...).

Plus le nombre de sources est faible, plus le contrôle est vaste.

2 Les protocoles contenus dans le système FPDS contiennent les données qui sont dans la mensuration officielle et des informations complémentaires. Pensez-vous qu'il est possible d'éliminer ces informations complémentaires et donc ne plus avoir besoin du protocole ?

30 personnes souhaitent conserver le protocole (81%)

Commentaires

Les informations complémentaires (notamment la rubrique de mise à jour) sont nécessaires, elles doivent donc rester conservées et être tenues à jour. La structure des données est née en tenant compte de nombreux besoins et est trop riche. La présentation de la fiche signalétique pourrait être simplifiée, ce qui faciliterait également son utilisation. Une représentation directe de la situation à partir des données de la MO (WMS) serait judicieuse, elle pourrait être complétée (en recouvrement) par des signes conventionnels supplémentaires, etc. On pourrait renoncer à la gestion stricte des points dans les mutations. Le traitement (blocage) de certains points serait suffisant.

Les fiches comportent des informations importantes.

On pourrait renoncer aux fiches signalétiques en elles-mêmes, mais elles constituent un moyen clair de documenter l'historique et la mise à jour et le resteront. On peut éventuellement renoncer à certaines indications, mais des informations importantes (comme la localisation (surtout pour les PFA), les photos, les croquis, l'accessibilité, la dernière visite, la protection éventuelle par un regard, les dalles souterraines, la visibilité GNSS et d'autres semblables) doivent pouvoir continuer à être gérées.

Il est impossible de renoncer à certaines informations complémentaires et donc à la fiche signalétique. Les attributs contenus dans les modèles de données de la mensuration officielle (aussi bien dans MD.01-MO-CH que dans DM.flex) sont insuffisants. Les clients ont besoin de plus d'informations, comme la matérialisation, les activités de mise à jour, la transformation ou non et le croquis de point. Elles doivent continuer à être fournies, mais le contenu actuel des fiches signalétiques peut être simplifié. Le croquis doit être généré de façon dynamique à partir des données de la MO ou de la carte-pixel 10 / de l'orthophoto. On peut renoncer à ce qui suit: photo, cotes sur le croquis, représentation du repérage, visibilité GNSS, district, commune, arrondissement, nom du lieu, plan, parcelle (ces derniers attributs peuvent au besoin être obtenus et visualisés de façon dynamique via un service de localisation), mention au RF, entreprise,...

La fiche signalétique comporte des informations importantes sur le point fixe. Certains points ne sont pas localisables par GNSS. Ils devraient aussi pouvoir être trouvés sans GNSS sur le terrain.

La fiche signalétique aide à retrouver un point par GNSS ou au tachéomètre.

Les informations complémentaires figurant sur la fiche signalétique sont utiles et importantes. La photo permet par exemple de reconnaître des modifications des PFA sans qu'il soit besoin de vérifier l'altitude avec un point voisin (éventuellement distant d'un kilomètre). La problématique des glissements, déjà présente dans la MO, va gagner en importance à l'avenir. Les fiches signalétiques permettent d'accéder à des séries de données chronologiques avec des descriptions (historisation). On peut néanmoins renoncer à certaines indications : canton, district, commune, arrondissement et plan.

La fiche signalétique comporte des informations utiles : type de matérialisation du point, photo, croquis, GPS, ...

Toutes les informations complémentaires n'ont pas la même importance. On peut notamment se demander si un croquis est encore de notre temps. Nous estimons en revanche qu'il est important de documenter l'historique d'un PF2. Ces points servant généralement de points de contrôle, leurs modifications successives doivent être documentées avec soin. Ils constituent ainsi une aide précieuse dans les zones comportant des territoires en mouvement permanent.

Selon réponse à la question 3 ci-dessus. De plus la fiche signalétique contient un historique du point (mise à jour, origine, situation, matérialisation, éléments excentriques, dalles souterraines) qu'il nous semble important de conserver. Toutes ces informations seraient perdues en éliminant les protocoles.

L'importance du protocole n'est pas la même pour les PFA que pour le PFP. Pour la situation des PFA et pour l'estimation de l'évolution de son environnement les photos peuvent être précieuses. De plus, l'information sur la ligne de nivellement et l'historique des déterminations altimétriques chronologiques sont utiles et non gérées dans la MO. La description du placement du repère, sa matérialisation et son inscription sont des éléments pertinents composant le protocole. Pour les PFP, il serait utile d'avoir les informations sur l'historique des déterminations altimétriques chronologiques et leurs provenances (nivellement, RTK, statique, etc..) sur le protocole ou ailleurs. Les informations sur le canton, district, commune, lieu, plan, parcelle, mention RF, établissement sont superflues.

Les fiches signalétiques sont très utiles pour localiser des PF2 sans GNSS. Le contenu suivant (en information) de ces fiches peut cependant être omis : coordonnées en MN03, canton, district, commune, arrondissement, plan, parcelle, mention au RF, entreprise, nom, section, ancien n° de point, identité.

Des indications importantes figurent sur la fiche signalétique : n° de point, coordonnées, matérialisation, accessibilité, dalle souterraine, mise à jour et remarque / visibilité. La date de création, le nom du canton et de la commune, le numéro de la parcelle et la date de la mention au RF devraient aussi être disponibles. Un croquis ou une photo reste précieux pour localiser un point, malgré le GNSS. Les repérages excentriques feraient également défaut.

Non, certains attributs (protection par un regard, point enterré à quelle profondeur, mise à jour) et des photos/plans précieux devraient être gérés ailleurs. Les informations complémentaires, les photos et les extraits de plans sont des informations importantes qui doivent continuer à être centralisées sur la fiche signalétique. La fiche souligne aussi l'importance des PF1 et des PF2. On peut par ailleurs y accéder à tout moment via un équipement mobile (tablette, Natel).

Il faudra maintenir les informations, surtout sur l'historique. Est-ce que le DM.flex pourra représenter ces informations?

On peut discuter de la pertinence de tel ou tel attribut, mais il faut bel et bien une application spécialisée avec des indications sur l'entretien, l'historisation, etc., qui dépassent les limites du modèle de données de la MO. Outre les coordonnées, les éléments centraux sont les indications concernant la mise à jour et les remarques (par exemple l'accès avec une clé spéciale, etc.). En matière de croquis, on pourrait éventuellement passer à un "entretien passif" : on le conserve jusqu'à ce qu'une visite périodique révèle la nécessité de le mettre à jour et on le remplace alors par une photo, par exemple; je conserverais toutefois le croquis initial dans une rubrique séparée.

Infos sur le repérage, etc. De nombreuses informations figurant dans le fichier PDF sont cependant superflues. L'historisation ne doit pas être perdue.

Les mises à jour sont documentées sur la fiche signalétique. Elles sont notamment précieuses lorsque des investigations doivent être menées.
Les croquis détaillés cotés et des photos sont utiles pour trouver un point plus vite (même sans GNSS).
- Infos importantes sur la fiche signalétique comme l'historique de mise à jour, la visibilité GNSS, etc.
- La plupart des informations figurant sur la fiche sont importantes pour l'entretien de ces PF2. A l'avenir, on peut omettre le n° de plan, le district, l'arrondissement et les indications sur MN03 à partir de 2021.

La récolte de ces informations a nécessité un grand investissement de temps et de ressources. Ces informations ont, en outre, un intérêt pratique. Par exemple, dans les zones où il n'est pas possible de tracer les coordonnées à cause du manque de signal du réseau mobile pour Swispos. Ces informations ont aussi un intérêt historique.

Les informations contenues dans les protocoles sont importantes et le fait de permettre au grand public de localiser les PF 2 à l'aide de protocoles standardisés et sans utilisation d'un GPS contribue à assurer leur protection, obligation légale prévue par l'art. 21 LGéo (en plus de leur inscription d'une mention au RF). De plus, ces protocoles donnent des informations essentielles (espèce d'historisation) comme la mise à jour, l'origine, la situation, le détail de la matérialisation, les éléments excentriques et les dalles souterraines, etc. Toutes ces informations seraient perdues en éliminant les protocoles.

Les croquis/photos sont précieux pour documenter la modification des alentours du point fixe (pour l'historique du PF).

Les informations figurant sur les fiches signalétiques (cf. aussi réponse 4) revêtent surtout de l'intérêt (historisation) pour les mises à jour périodiques (visites) des PF. Accès via smartphone aux fiches signalétiques (map.geo.admin.ch) sur le terrain. Une fiche signalétique permet de localiser un PF simplement sur le terrain, sans GNSS (équipement pas toujours disponible – question de rentabilité).

J'aime bien avoir un document écrit en main, une impression produite avec mon propre PC.

Certaines informations complémentaires (n° de parcelle, indications de mise à jour (pas seulement la date), mention au RF, informations altimétriques, repérages des PF2, etc.) ne peuvent pas être reproduites dans le modèle de données de la mensuration officielle. Ce sont pourtant des éléments importants des points fixes de rang supérieur. En principe, seules des coordonnées avec leur précision et leur fiabilité sont gérées dans la MO. Elles proviennent aujourd'hui du FPDS. Le modèle de données ne permet pas d'autres attributs. En outre, le fait de renoncer aux fiches signalétiques et aux informations complémentaires est en contradiction flagrante avec le chapitre 7 de la stratégie en matière de points fixes pour la mensuration officielle du 16 mars 2015 : "Les fiches signalétiques des PF1 et des PF2 peuvent y être obtenues directement" (7 Plan de mesures).

Un croquis reste toujours utile pour les PFP1, raison pour laquelle il devrait être conservé.

Grâce aux informations complémentaires, des personnes qui ne sont pas des professionnels de la mensuration peuvent aussi trouver les points.

7 personnes pensent qu'on peut éliminer le protocole (19%)

Commentaires

Les points peuvent être localisés et contrôlés facilement en utilisant des récepteurs GNSS.

Les PF2 peuvent être mesurés et implantés par GNSS.

Le canton de Bâle-Ville accorde une grande importance à l'historique des points, notamment aux soulèvements et aux affaissements des PFA. Ces informations et éventuellement celles concernant l'accessibilité devraient être stockées dans le modèle de données de la mensuration officielle ou ailleurs. Toutes les autres données sont disponibles dans le modèle de données de la mensuration officielle et pourraient être présentées sur une fiche signalétique générée automatiquement via une requête ou un recouplement.

L'actualisation des informations complémentaires peut être abandonnée et le protocole archivé numériquement avec un PDF disponible auprès de la SCG et sur le géoportail. Les bureaux de géomètres considèrent que certaines informations sont parfois utiles (historique, croquis...).

Le croquis n'est plus nécessaire pour retrouver les points, grâce à l'équipement GNSS.

Aujourd'hui, les plans de situation peuvent être consultés sous forme numérique (presque) partout et à tout moment. Un dépoussiérage est donc judicieux. Il faudrait procéder à un examen minutieux séparé pour définir l'ampleur du toilettage à réaliser pour les fiches signalétiques.

C'est effectivement possible. Les informations peuvent aussi être obtenues ailleurs ou on peut également s'en passer. Je doute cependant que cela n'affecte pas la simplicité d'utilisation.

3 Pensez-vous qu'il serait utile d'introduire un processus permettant la publication des PF3 dans map.geo.admin.ch ?

21 personnes souhaitent que les PF3 soient publiés dans map.geo.admin.ch (57%)

Commentaires

Pour de nombreuses applications, les PF3 ont la même valeur que les PF2. La publication avec les informations strictement nécessaires (en option : fiches signalétiques uniquement sous forme de fichiers PDF en pièce jointe, sans possibilité de gestion) serait judicieuse.

Les points fixes font partie intégrante de la MO et devraient être publiés ensemble (des PF1 aux PF3) sur map.geo.admin.ch. Un utilisateur doit pouvoir trouver ces informations en un même lieu. Pour éviter les redondances sur les portails cantonaux, les informations sur les PF devraient pouvoir être consultées via un web service.

Les informations sur les points fixes (coordonnées, altitudes) sont utilisées dans le secteur de la construction. Un accès simple à ces informations doit être garanti. La publication sur map.geo.admin.ch est une possibilité dans ce cadre.

Le secteur de la construction serait très intéressé par ces données. Tout le monde devrait pouvoir accéder aux données de la MO.

Un service de visualisation commun pour les PF1, PF2 et PF3 sur map.geo.admin.ch et/ou sur un autre portail central nous semble être une option judicieuse voire indispensable pour le client à l'heure actuelle. Les attributs suivants doivent au moins être présentés pour les PF2 : identifiant de point, coordonnées, altitude, type de repérage / matérialisation, précision planimétrique, précision altimétrique, coordonnées nationales, coordonnées mesurées ou transformées et fiche signalétique simplifiée sous forme de fichier PDF. Il doit par ailleurs être possible d'accéder simplement à la série temporelle (coordonnées).

Les points fixes doivent être publiés de manière homogène sur une plateforme. Un client ne fait aucune différence entre les points fixes planimétriques des communes et les autres. Les PF2 et les PF3 doivent être gérés au niveau cantonal.

Le travail au niveau supracantonal peut être rendu plus rationnel aujourd'hui.

Le canton de Bâle-Ville possède déjà un visualiseur de PF dans le portail cantonal de géodonnées (MapBS), générant automatiquement des fiches signalétiques pour les PF3 (issues de requêtes dans les données de la mensuration officielle, avec plan de situation). Un lien renvoie au visualiseur du FPDS de swisstopo pour les PF1 et les PF2. Une publication de tous les points fixes sur map.geo.admin.ch serait certainement accueillie favorablement par les utilisateurs.

Cela ne serait pas nécessairement utile pour le grand public, mais pourrait se révéler intéressant pour le secteur de la mensuration, notamment pour les acteurs économiques couvrant un territoire étendu (réseaux de distribution, etc.), si la publication sur map.geo.admin.ch s'accompagnait de la mise à disposition simultanée d'un service permettant une utilisation directe sur le terrain dans un format directement lisible par les équipements de terrain.

Uniquement si cela correspond à un besoin des clients / utilisateurs.

Condition à satisfaire : le processus fonctionne de manière totalement automatique et parfaitement fiable. Il est judicieux que tous les PF1-3 soient consultables en un même lieu. Le bénéfice résultant est considéré comme étant faible. Le bénéfice serait plus important si tous les PF1-3 pouvaient être obtenus (téléchargés) en un même lieu.

Un portail pour tous les PF est certainement plus convivial que ne l'est la situation actuelle. Les données sont d'ores et déjà disponibles chez swisstopo, devraient pouvoir être extraites assez facilement (charge de travail réduite) et transférées sur un portail.

L'avantage réside dans le fait que l'utilisateur peut accéder aux informations concernant les points fixes de manière centralisée, vu que pour les données de la MO ce n'est actuellement pas un portail centralisé ou il est possible de consulter les données.

La publication à destination d'autres utilisateurs extérieurs à la MO est judicieuse.

Les données de la MO ont été introduites comme des données publiques en libre accès (ou OGD) dans le canton de Zurich. Ainsi, les coordonnées des PF3 peuvent aussi être obtenues par tout un chacun. Dans d'autres cantons en revanche, le libre accès aux données publiques (OGD) n'est pas encore de mise. Il est donc difficile de parvenir aux coordonnées des PF3. Les PF3 sont cependant des aides importantes en qualité de points de contrôle pour les mesures GNSS. Les autres attributs, gérés pour les PF1 et les PF2 dans le FPDS, ne peuvent toutefois pas être gérés pour les PF3, puisqu'ils n'ont pas été saisis. Aucune fiche signalétique n'est du reste requise pour les PF3. Seul l'accès aux coordonnées est important.

Les PF3 seront, eux aussi, certainement demandés sur le portail cartographique.

Les PFP3 font partie de la catégorie des PFP. C'est donc pratique si tous les éléments de cette catégorie peuvent être trouvés en un même lieu.

16 personnes pensent que ce n'est pas nécessaire de publier les PF3 dans map.geo.admin.ch (43%)

Commentaires

Trop grosse charge de travail pour la MO.

Les PF sont suffisamment bien documentés avec les différents SIG régionaux et cantonaux.

Renseignements sur les géoportails régionaux --> Conseils fournis par le géomètre concernant l'utilisation, la précision ou les modifications.

Si la publication peut générer une plus-value, il peut aussi être judicieux, parfois, de publier les PF3 sur map.geo.admin.ch. Le processus devrait être conçu de manière à assurer une parfaite actualité. Il manquerait sa cible sinon, de notre point de vue.

Les PFP3 peuvent être gérés au niveau des cantons. Ils sont disponibles sur la plupart des portails cartographiques.

Non, ou seulement pour les PFA3

Il n'est pas nécessaire d'introduire un nouveau processus pour la publication des PF3. Aujourd'hui déjà, les données de la MO sont publiées sur map.geo.admin.ch (CadastralWebMap). Seule la couche des PF3 doit désormais être présentée en plus de façon séparée.

Il n'y a aucun besoin à présenter les PFP3. Les données de la MO peuvent être téléchargées gratuitement dans la plupart des cantons, si des travaux spécifiques à un domaine donné sont à accomplir.

Les PFP3 peuvent déjà être récupérés sur le géoportail cantonal et il n'y a pas besoin de fiches signalétiques pour ces points.

Non. La publication des PF3 sur le géoportail fédéral n'entraîne aucun bénéfice supplémentaire pour des tiers de notre point de vue.

Nous ne voyons pas la raison pour la question. La Confédération pourra déjà les diffuser (accord sur le libre échange de données)

Les PF3 sont disponibles sur les géoportails cantonaux.

Les PF3 sont gérés au niveau cantonal et les éléments techniques sont déjà à disposition sur les guichets cartographiques cantonaux. Dans plusieurs cantons, à l'instar du canton de Vaud, il n'existe pas de protocole pour les PFP3 et seulement quelques protocoles de PFA3 gérés directement par les communes qui ont décidé de mettre en place pareil réseau.

Les cantons sont compétents pour les PF2 et les PF3. A grande échelle (configuration de réseaux), les informations des PF de cantons voisins sont indispensables, en prenant principalement appui sur les PF1 et les PF2. A une échelle plus réduite (au sein du canton), l'entretien des PF3 doit être assuré. C'est pourquoi nous considérons qu'il n'est pas nécessaire d'étendre le processus à la publication des PF3 sur map.geo.admin.ch. Chaque canton possède son propre visualiseur de géodonnées avec les informations correspondantes sur les PF3. En outre, la question des émoluments est gérée de façon différente par chaque canton.

C'est un travail pour les différents géomètres compétents.

Mise à jour synonyme de charge de travail trop lourde, générant bien un surcroît de travail au sein des services de mise à jour. Que se passe-t-il pour les nouveaux PFP3 déjà mesurés, mais qui n'ont pas encore été calculés ni compensés ?